

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 19 février 2018 à 19 h 00

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Ms. Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Patricia MERCIER, Francine BASSO BRUSA, Florence NORMAND, Sylvie AUDINOT, M. Jean-Michel MARCHAL

Absents : Mrs Laurent GASPARD, Charles-Henri KARAMARKO,

Procurations : Mme Marie BAYARD a donné procuration à Mme Florence NORMAND

M. Didier BARRET a donné procuration à M. Francis TOUSSAINT

Mme Anne-Marie MONGEL a donné procuration à M Pascal MOHR

M. Marc GERARDIN a donné procuration à Mme Patricia MERCIER

Secrétaire : M. Jean-Paul CAURIER

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

. Demandes d'adhésion au SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentées par les communes de FREBECOURT et de PUZIEUX, le Syndicat Scolaire du secteur de LE THOLY, la commune de BOULAINCOURT, le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des côtes et de la Ruppe, le SIVOS du Canton de Senones, le SIVOS les Coquelicots et le SI des Eaux de la Vraie et du Xaintois

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

. Demande de retrait du SDANC

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le conseil à se prononcer sur la demande de retrait présentée par la commune de CRAINVILLIERS.

La commune est dorénavant en assainissement collectif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Se prononce pour le retrait de la collectivité précitée.

. Modification des statuts de la communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges concernant la modification des statuts de l'EPCI.

Après avoir étudié les statuts, qui intègrent les compétences optionnelles de toutes les anciennes communautés de communes qui forment maintenant la communauté d'agglomération,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Accepte la modification proposée telle que définie dans les statuts.

. Modification des statuts du Syndicat d'Electricité

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

. Acceptation d'un chèque de ristourne

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Accepte le chèque émit par la CIADE d'un montant de 185.00 € concernant une ristourne de cotisation sur l'assurance multirisque.

. Réalisation de chablis

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'ONF, Agence Vosges Montagne, concernant la réalisation de chablis en forêt communale de Nompatelize en 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Accepte le devis présenté par l'ONF ainsi qu'il suit :

Recettes et dépenses pour la réalisation des chablis :

Volume estimé 300 m³ :

Exploitation : 300 m³ à 25 € = 7 500 €

Vente des bois : 300 m³ à 55 € = 16 500 €

Soit une recette brute de 9 000 €

A déduire la rémunération de l'ONF, intervenant au titre de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO)

. Achat d'un équipement dans un logement communal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un logement communal se libère. Lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté qu'une cuisine intégrée avait été posée par l'ancien locataire. Celui-ci propose de la laisser en place et de la céder à la commune pour un montant de 650 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Considérant la plus-value apportée au logement par ce nouvel équipement posé récemment,

Accepte l'offre.

. Durée d'amortissement des biens acquis en 2017

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Fixe la durée d'amortissement du matériel acquis en 2017

. Reversement de salaires entre budget

Considérant que les dépenses relatives aux salaires des personnels du service administratif sont imputées au Budget Général et qu'une partie des tâches qui leur sont dévolues concerne le fonctionnement du budget de l'eau,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Décide que 30 % des frais de personnel afférents au salaire de l'Adjointe administrative et 20 % des frais de personnel afférents au salaire de l'Adjointe administrative principale seront pris en charge par le budget de l'eau.

. Rémunération des agents recenseurs

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Décide d'affecter la somme de 1 063 € à la rémunération des agents recenseurs. Cette somme sera répartie au prorata des logements recensés par chaque agent.

. Subvention scolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet scolaire de l'école de La Salle. Celui-ci est réalisé dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, plusieurs activités sont prévues, entre autres la visite de plusieurs sites de commémoration et un voyage qui mènera les élèves de Verdun à Paris.

Considérant que ce projet pédagogique se veut un devoir de mémoire, et qu'il concerne sept enfants de la commune

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A 9 voix pour et 3 abstentions :*

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 350 € à l'école de la Salle pour l'aider à mener à bien ce projet.

Affaires diverses

Les sacs utiles au ramassage des ordures ménagères (rouges et jaunes) sont dorénavant à votre disposition dans les locaux de la Communauté d'Agglomération situés 10/12 Rue des Quatre frères Mougeotte (anciennement pôle emploi) à Saint-Dié des Vosges. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Rectificatif

La lettre d'information distribuée en même temps que le compte rendu municipal du 11 juillet 2017 comporte des informations incomplètes concernant la vidange des fosses.

Monsieur HUIN, gérant de la Société HUIN AGRI (tél. 06.09.07.19.61), à La Bourgonce, nous signale qu'il effectue également ces prestations et qu'il est agréé par le SDANC.

La commune est adhérente au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif) qui effectue pour la commune les prestations techniques de contrôle et de planification des installations autonomes.

Le SDANC peut renseigner utilement les habitants sur les prestations de vidange des fosses.
Contact : 03.29.35.57.93 - Email : sdanc@wanadoo.fr – www.sdanc88.com

Bibliothèque

« En mars, les jeux font le printemps »

Jeux de société et jeux surdimensionnés en bois pendant les ouvertures de la bibliothèque :

lundi de 15 h 45 à 18 h 30 et mercredi de 14 h 00 à 17 h 00

Soirée apéro-jeux **vendredi 30 mars à partir de 18 h 00**. Tout public. Il est possible d'apporter vos propres jeux !